ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

paiement des pensions

Question écrite n° 11054

Texte de la question

M. Guy Teissier souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés que rencontrent les anciens salariés de la Société marseillaise de crédit (SMC) pour obtenir le paiement des arrérages de retraite qui leur sont dus. Or, il semblerait que cette société ait reçu en 1998 une dotation de l'Etat afin justement d'apurer son passif social. A ce jour, les pensionnés de la banque n'ont toujours rien reçu et estiment que la Société marseillaise de crédit a détourné cette dotation de son objectif initial. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il serait en mesure de prendre afin que les retraités de la SMC perçoivent enfin les sommes qui leur sont dues.

Texte de la réponse

La recapitalisation de la Société marseillaise de crédit par l'Etat à hauteur de 442 102 150 millions d'euros (2,9 milliards de francs) avait été rendue nécessaire par les pertes enregistrées par la banque au cours de l'exercice 1997. Ces pertes atteignant à l'époque 472 591 953 millions d'euros (3,1 milliards de francs), un apport de l'actionnaire de 442 102 150 millions d'euros (2,9 milliards de francs) était indispensable pour rétablir les fonds propres de la banque et lui permettre de respecter les normes prudentielles auxquelles elle était soumise. Le transfert de la banque au secteur privé est devenu effectif le 23 octobre 1998 et l'Etat n'a depuis lors plus compétence pour intervenir dans la gestion de l'entreprise.

Données clés

Auteur : M. Guy Teissier
Circonscription : Bouches-du-Rhône (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11054
Rubrique : Retraites : régime général
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 451
Réponse publiée le : 12 mai 2003, page 3698